

Le règlement des études

Depuis septembre 2020, le règlement des études a un peu bouleversé le déroulement des études.

POURQUOI ?

- permettre une pratique amateur épanouie au plus grand nombre en incitant et facilitant la mise en place de nouvelles propositions pédagogiques.
- ne plus faire des examens un obstacle à la poursuite de toute pratique artistique
- mieux adapter les formats proposés aux capacités et attentes des adolescents
- rendre plus lisible et compréhensible les enseignements au conservatoire

LE DÉROULÉ DES ÉTUDES AU CONSERVATOIRE POUR UN JEUNE ÉLÈVE

SÉQUENCE DÉCOUVERTE

Éveil artistique et initiation.

L'éveil artistique concerne les enfants de 6 ans, il est facultatif. C'est le temps de l'immersion dans les différentes formes d'expression artistique. Il dure 1 an, il est commun à toutes les spécialités .

La phase d'initiation s'adresse plus particulièrement aux élèves de 7 et 8 ans, elle peut être obligatoire dans certaines spécialités.

SÉQUENCE APPRENTISSAGE

Socle des enseignements nécessaires à la poursuite d'une pratique artistique.

Cette phase obligatoire est celle de l'acquisition des savoirs artistiques fondamentaux qui permettent la maîtrise des bases techniques nécessaires à la poursuite de la scolarité de l'élève.

Selon la spécialité ce sont plusieurs cours qui sont proposés, pour exemple en musique : instrument – formation musicale – chant choral – début d'une pratique instrumentale collective.

SÉQUENCE PARCOURS

Orientations et contenus en fonction de l'investissement souhaité par l'élève.

Les PARCOURS sont un temps de renforcement des apprentissages selon le rythme, les compétences ou les freins repérés chez l'élève. L'investissement et la motivation restent indispensables. Au regard de ces éléments, l'équipe pédagogique propose à l'élève un type de parcours dans lequel celui-ci peut s'épanouir et réaliser ses objectifs. Le nombre d'années d'études et les contenus sont intrinsèquement liés au parcours choisi et propres à chaque spécialité ou discipline. Les PARCOURS sont composés de modules d'enseignement obligatoires ou optionnels.

SÉQUENCE APPROFONDISSEMENT

La séquence Approfondissement (précédemment cycle 3 et cycle spécialisé) ouvre 2 voies l'une amateur, l'autre pré-professionnelle. Le Brevet 2 (fin de cycle 2) ou la réussite à l'examen d'admission sont nécessaires pour y accéder.

La poursuite d'études amateur est un accomplissement, dans lequel l'élève finalise sa scolarité en tant qu'amateur de bon niveau et l'obtention d'un Certificat d'études. L'orientation professionnelle propose aux élèves qui en ont l'appétence et les compétences une formation leur permettant de se préparer à l'enseignement supérieur en validant un diplôme d'étude (futur diplôme national DN). Cette orientation est accessible sur examen d'admission.



D'une année à l'autre, les contenus des cours et le nombre d'heures peuvent varier fortement et demander un

investissement en temps plus important : n'hésitez pas à demander aux enseignants ou au service de la scolarité, nous vous expliquerons le déroulé de la scolarité de l'élève. Pour certaines spécialités, notamment la voix et le théâtre, le déroulé des études peut différer.

Pour plus d'informations,
consultez le règlement des études.

(https://conservatoire.limoges.fr/sites/conservatoire_de_limoges/files/CONSERVATOIRE_ANN_REGLEMENT_ETUDES_2024..pdf)

CONSERVATOIRE
RAYONNEMENT RÉGIONAL
LIMOGES

UN SITE LIMOGES.FR



LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION